

COMMUNE DE PORT- VENDRES

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 DECEMBRE 2020**

---ooOOoo---

L'an deux mille vingt et le vingt et un décembre à dix heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

Date de la convocation :

Le 14 décembre 2020

Étaient présents :

M. MARTY, Mme HECQUET, M. NETTI, Mme VILVET,
M. BELLET, Mme SERRE, M. ASTIE, M. RASTOLL,
Mme RICO, Mme RUIZ, Mme CRIADO, Mme ALABAU-
DAIDER, Mme CARRERAS-MARTOS, M. BELTRA,
M. LENFANT

**Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :**

27

**Nombre de Conseillers
Municipaux présents
ou représentés :**

25

Procurations :

Mme GUILLOUET-GELYS à M. BELLET
Mme CHACON à Mme HECQUET
Mme ALBAREDE à M. RASTOLL
M. BLIN à M. NETTI
Mme MARTELL à Mme VILVET
Mme RASTOLL à Mme SERRE
M. MARIA à M. MARTY
M. CATALAN à Mme RICO
M. FERNANDEZ à M. ASTIE
Mme DESSEILLES à Mme CARRERAS-MARTOS

Absents excusés : M. MUCCHIELLI, M. BLAY

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Monique SERRE est nommée Secrétaire de séance.

INFORMATION SUR LA TENUE DE LA SEANCE ET CONDITIONS DE QUORUM

L'état d'urgence sanitaire déclaré par le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 est prorogé jusqu'au **16 février 2021** inclus (loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

Conformément à l'**article 6 de la loi 2020-1379** autorisant la prorogation de l'Etat d'Urgence Sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise, et afin d'être en conformité avec les règles sanitaires en vigueur et de poursuivre la lutte contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, il est décidé, pour assurer la tenue de la réunion du Conseil Municipal, que celle-ci se déroulera **sans public avec retransmission des débats en direct sur le site Facebook de la ville.**

Pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire et afin de limiter la présence des élus en séance, les organes délibérants des collectivités territoriales ne délibèrent valablement que lorsque **le tiers de leurs membres en exercice est présent ou représenté.** Un élu peut être porteur de deux pouvoirs.

Au vu de l'évolution de l'épidémie, il convient de rester prudent, la séance se déroulera dans le respect des gestes barrières et de distanciation sociale. Toutes les précautions seront prises pour veiller à la sécurité des participants (port du masque, gel hydro alcoolique, stylo à usage personnel, ...).

I – REPRISE DES CONCESSIONS ABANDONNEES – CIMETIERE DE PORT- VENDRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE PRONONCER** la reprise par la Commune des concessions constatées en état d'abandon **ET D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre un Arrêté Municipal de reprise dont il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur. **DIT QUE** les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions.

II – DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 2 abstentions (Mme CARRERAS-MARTOS, Mme DESSEILLES ayant donné procuration à Mme CARRERAS-MARTOS), **DECIDE D'APPROUVER** la décision modificative n°2 du Budget Principal, au titre de l'année 2020, qui s'équilibre de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement : 104.168 €
- Section d'investissement : 229.466,55 €

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Article	Fonction	Libellé	Montant
011		Charges à caractère général	5 430,30
6226	03	Honoraires	12 028,80
6232	024	Fêtes et cérémonies	-3 018,50
6288	026	Autres services extérieurs	-3 580,00
67		Charges exceptionnelles	3 580,00
678	026	Autres charges exceptionnelles	3 580,00
023		Autofinancement de la section d'investissement	95 157,70
	01	Autofinancement section investissement	95 157,70
Total Dépenses Fonctionnement			104 168,00

RECETTES			
Article	Fonction	Libellé	Montant
73	Impôts et taxes		104 168,00
73223	020	FPIC	86 062,00
7388	020	Autres taxes diverses (terrains devenus constructibles	18 106,00
Total Recettes Fonctionnement			104 168,00

SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Article	Fonction	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles		-10 402,00
2031	822	frais d'étude	-10 000,00
2051	Concessions et droits similaires		-402,00
	026	licence	-402,00
21	Immobilisations corporelles		44 811,93
2128	Autres agencements et aménagement de terrains		316,88
	823	agencement de terrains	316,88
2138	Autres constructions		5 000,00
	020	frais acte acquisition plateau Maison de santé	5 000,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		47 391,50
	30	défibriateur centre culturel	1 542,78
	020	diverses fournitures	99,31
	020	défibriateur Can Pallari	1 542,78
	020	diverses fournitures	8,80
	020	diverses fournitures	11,49
	026	diverses fournitures	321,49
	412	défibriateur stade	1 542,78
	822	Diverses fournitures	23 951,82
	324	fournitures Dôme	531,00
	823	containers maritimes	14 000,00
	251	Diverses fournitures	-160,22
	251	diverses fournitures	-90,02
	024	Diverses fournitures	-69,85
	024	diverses fournitures	2 671,56
	830	Diverses fournitures	-55,00
	411	défibriateur gymnase	1 542,78
2182	Matériel de transport		-14 030,80
	020	Matériel de transport	-354,00
	823	Matériel de transport	2 000,00
	830	Matériel de transport	323,20
	822	Matériel de transport	-16 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		6 666,47
	020	matériel informatique	-824,66
	020	matériel informatique	-1 020,00
	020	matériel informatique	611,88
	023	matériel informatique	354,00
	212	matériel informatique	360,71
	021	matériel informatique	1 217,76
		matériel informatique	1 477,58
	112	matériel informatique	4 489,20
2184	Mobilier		-532,12
	020	Mobilier	-32,12
	020	Mobilier	-500,00
901	Immobilisation en cours		-38 282,00
21316	026	Travaux cimetière (sépulture Jules Pams)	-38 118,00
2031	026	relevés topographiques et étude hydrogéologique	-164,00
902	Immobilisation en cours		10 000,00
2138	412	Aménagement des plages : protection des anses Oli, En Baux et Mauresque	10 000,00
903	Immobilisation en cours		166 561,51
21312	211	Travaux école maternelle	-17 200,00
21318	322	alarme anti intrusion dépôt de fouilles	1 137,60
21318	30	Travaux Centre Culturel	-10 631,38
2158	30	Matériel de cuisine Centre Culturel	8 263,29
21318	020	Aménagement Maison France Services	183 500,00
21318	411	Travaux Gymnase	1 492,00
905	Immobilisation en cours		56 777,11
2161	324	transport statue Maillol	-3 600,00
2313	324	réfection des grilles et étude de programmation Caserne du Fer à Cheval	-24 092,01
2315	822	travaux de voirie	84 469,12
Total Dépenses Investissement			229 466,55

RECETTES			
Article	Fonction	Libellé	Montant
10		Dotations, fonds divers et réserves	-2 551,15
10222	020	FCTVA	-2 551,15
13		Subventions d'investissement	136 860,00
1323	020	Subvention Département (annuité Loup de Mer)	-7 608,00
		Subvention Département (voirie communale et rurale 2020)	9 809,00
13251	020	Fonds de concours 2020	126 659,00
1328	020	Autres subventions	8 000,00
021		Autofinancement de la section de fonctionnement	95 157,70
021	01	Autofinancement de la section de fonctionnement	95 157,70
Total Recettes Investissement			229 466,55

III – OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION – ANNEE 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 3 abstentions (Mme CARRERAS-MARTOS, Mme DESSELLES ayant donné procuration à Mme CARRERAS-MARTOS et Mme ALABAU-DAIDER), **DECIDE D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2021, dans la limite maximum du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2020, ainsi qu'il suit :

Compte	Fonction	Objet	Montant
2051	020	Concessions et droits similaires	1.000 €
		Sous Total 2051	1.000 €
2111	020	Immobilisations incorporelles	1.500 €
		Sous Total 2111	1.500 €
2158	822	Autres matériels, outillages, mobiliers	6.000 €
	823	Autres matériels, outillages, mobiliers	1.000 €
	813	Autres matériels, outillages, mobiliers	1.000 €
	020	Autres matériels, outillages, mobiliers	2.000 €
		Sous Total 2158	10.000 €
2183	020	Matériel de bureau et matériel informatique	1.500 €
		Sous Total 2183	1.500 €
901-21316	026	Cimetières	5.000 €
		Sous Total 901-21316	5.000 €
903-21318	020	Immobilisations corporelles - constructions	25.000 €
		Sous Total 903-21318	25.000 €
905-2315	822	Travaux de voirie	70.000 €
		Sous Total 905-2315	70.000 €
906-21534	814	Travaux éclairage public	10.000 €
		Sous Total 906-21534	10.000 €
Total			124.000 €

IV – VERSEMENT PAR ANTICIPATION DE LA SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – ANNEE 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE VERSER** un acompte de subvention d'un montant de 50.000 € au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2021.

V – PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'I.F.E. COTE VERMEILLE – ANNEE 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE PASSER** une convention de partenariat « Action d'insertion par l'activité économique Chantier d'Insertion » avec l'Association I.F.E. Côte Vermeille, dont le siège social est à Banyuls-sur-Mer, représentée par Monsieur André MARIOTTI en qualité de Président. Cette convention prendra effet à compter du 1er janvier 2021 pour une durée d'un an, **DE FINANCER** la somme de 38.000 € pour l'année 2021, en échange de la réalisation de l'ensemble des travaux précités **ET D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VI – DEROGATION COLLECTIVE A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL DES SALARIES DES COMMERCE DE DETAIL POUR LES DIMANCHES – ANNEE 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'AUTORISER** l'ouverture les dimanches des 4, 11, 18 et 24 juillet, des 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 août ainsi que les 12, 19 et 26 décembre 2021 par voie d'arrêté de Monsieur le Maire qui précisera les modalités d'application en respect du Code du travail.

VII – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION NATIONALE DE THEATRE AMATEUR – ANNEE 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE PASSER** une convention de partenariat avec la Fédération Nationale de Théâtre Amateur (FNCTA), représentée par Monsieur François NOELL, agissant en qualité de Président. Ladite convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée d'un an **ET D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la parfaite réalisation de cette opération.

VIII – SOUTIEN FINANCIER DE L'ASSOCIATION AIMONS PORT- VENDRES ET DU SOUVENIR FRANCAIS POUR LA STATUE DU MONUMENT AUX MORTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'ACCEPTER** le don à hauteur de 30.000 € de l'Association « Aïmons Port-Vendres » et du Souvenir Français pour la statue du Monument aux Morts.

IX – MODIFICATION SIMPLIFIEE N°8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME – DEFINITION DES MODALITES DE LA MISE A DISPOSITION

Après avis favorable émis par les membres de la Commission d'Urbanisme qui s'est réunie le 16 décembre 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour et 2 abstentions (Mme Carreras-Martos et Mme Deseilles ayant donné procuration à Mme Carreras-Martos), **DECIDE DE DEFINIR** les modalités de mise à disposition du public ainsi qu'il suit :

- Le dossier du projet de modification simplifiée n° 8 et l'exposé de ses motifs seront mis à disposition du public, du **lundi 18 janvier 2021 à 9 heures au jeudi 18 février 2021 à 17 heures** en Mairie au service Urbanisme et sur le site internet de la ville de Port-Vendres (onglet vie municipale – section urbanisme).
- Un registre à feuillets non mobiles, paraphés par le Maire, sera ouvert en Mairie pour permettre au public de consigner ses observations.

- Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée n° 8, le lieu et les jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département et affiché en Mairie, 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.
- L'avis et le dossier de mise à disposition seront consultables sur le site Internet de la Commune.

Le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et des Personnes Publiques Associées sera soumis au Conseil Municipal pour approbation après l'expiration du délai de mise à disposition du public.

DIT QUE le Maire est chargé de mettre en œuvre les mesures de publicité de la présente délibération ainsi que les modalités de la mise à disposition telles qu'elles ont été fixées.

X – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL ENTRE L'ACADEMIE DE MONTPELLIER ET LA COMMUNE (ENT-ECOLE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'ADHERER** au dispositif pour un montant de 50 € TTC par an et par école, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT-école) pour l'année scolaire 2020-2021 **ET D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant la parfaite réalisation de cette opération.

Fait à Port-Vendres, le 23 décembre 2020

Le Maire,
Grégory MARTY

